



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

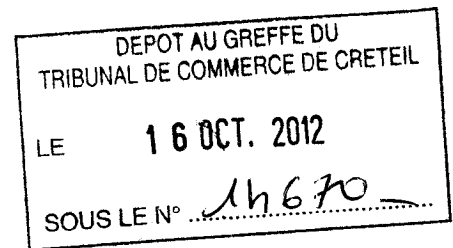
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 04452

Numéro SIREN : 480 055 045

Nom ou dénomination : A & S GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2012 sous le numéro de dépôt 14670

**A&S GROUPE SAS**

SAS au capital de 30 000 EURO
103-105, avenue du général de Gaulle
94320 THIAIS
RCS CRETEIL 480 055 045

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 JUILLET 2012**

Le 31 juillet 2012 à 10 heures les associés de la société A&S GROUPE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du président à la demande des actionnaires, par lettre remise en mains propres contre décharge des associés.

Il a été établi en entrant en séance, une feuille de présence émarginée par les associés présents.

Monsieur Philippe PATRY, associé et président de la SAS préside l'Assemblée. Messieurs Philippe GARCIA-MAROTTA et Philippe CARRERES, associés sont désignés comme secrétaires de séance.

Les membres du bureau ainsi constitué certifient exacte la feuille de présence. Il en résulte que les associés représentant l'intégralité du capital social sont présents. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents prévus par les textes légaux et réglementaires, dont :

- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les statuts,
- la feuille de présence de l'Assemblée et les copies des convocations.

Il est rappelé que les documents prescrits par la loi et les règlements ont été envoyés aux associés 15 jours avant la présente réunion au siège social de la société.

Le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant.

A titre extraordinaire :

- Révocation de Monsieur Philippe PATRY de ses fonctions de président de la société
- Nomination de Monsieur Philippe GARCIA aux fonctions de président de la société
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PC

COPIE
CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL

PC

PC

Une discussion s'engage entre les associés, plus personne de demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

A titre extraordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée décide de révoquer Monsieur Philippe PATRY de ses fonctions de Président, à compter 31 juillet 2012. Cette décision repose sur les résultats attendus au 30 septembre 2012 très dégradés de la société et du désaccord sur le plan de restructuration proposé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à la majorité 2 voix pour et 1 voix contre.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée nomme, à compter du 31 juillet 2012, en qualité de nouveau Président de la SAS :

Monsieur Philippe GARCIA
Né le 10 mars 1970 à Marseille (13004)
Demeurant 47 rue de Wissous à 91320 WISSOUS

Monsieur Philippe GARCIA accepte les fonctions pour lesquelles il a été désigné. Il déclare qu'aucune interdiction, incompatibilité ou disposition quelconque n'est susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Conformément aux statuts, cette nomination est valable pour trois ans, soit au plus tard jusqu'au 31 juillet 2015. L'assemblée reconnaît avoir été informée du fait qu'elle devra de nouveau procéder à la nomination d'un président avant cette date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Monsieur Philippe PATRY ne participe pas au vote.

COPIE
CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL



Philippe GARCIA

PC PV

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes ou d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou publicité en rapport avec l'exécution des présentes et notamment au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui lecture faite a été signé par les associés présents.

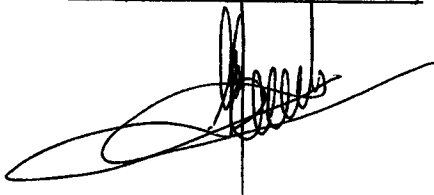
Le Président :

Philippe PATRY (associé)

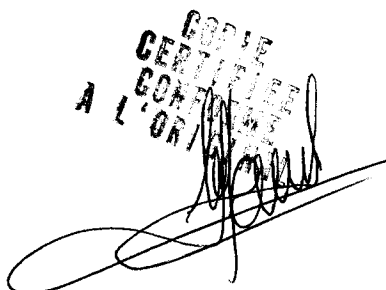


Les Secrétaires de séance :

Philippe GARCIA (associé)



Philippe CARRERES (associé)



Philippe GARCIA